

FORMATION CERTIFIANTE

Diriger une structure petite enfance - Formation & Certification

OBJECTIFS

La certification Diriger une structure de la petite enfance s'adresse à des professionnels souhaitant exercer des missions de Direction d'une structure de la petite enfance appartenant au secteur privé (structures associatives et structures d'entreprise), comme au secteur public (structures territoriales, municipales).

La formation prépare aux épreuves de certification qui atteste de l'acquisition des compétences spécifiques liées au management d'une équipe pluri professionnelle, à l'optimisation de la gestion financière de la structure, à la conception de projets structurels, éducatifs et pédagogiques ainsi qu'à l'application des réglementations spécifiques aux structures de la petite enfance

CONTENUS

La formation s'organise suivant 4 thèmes :

Module 1. Manager une équipe pluri professionnelle en vue d'une mise en œuvre adaptée des projets éducatifs et pédagogiques de la structure, en intégrant un positionnement managérial incluant la prévention des risques psycho sociaux des salariés

- Gestion des ressources humaines
- Organisation du travail au quotidien
- Direction de l'équipe pluri professionnelle

Module 2. Appliquer les réglementations spécifiques aux structures de la petite enfance afin de respecter la santé et la sécurité de l'enfant, de ses parents, des professionnels et du public au sein de la structure en identifiant son degré de responsabilité professionnelle

- Mise en place du cadre réglementaire de création et de fonctionnement d'une structure de la petite enfance
- Respect de la réglementation relative à la sécurité physique au sein de la structure de la petite enfance
- Mise en œuvre de la réglementation relative à l'accueil et à la santé de l'enfant
- Intégration de la réglementation relative à l'accueil d'un enfant ou de parents en situation de handicap

Module 3. Optimiser la gestion financière et administrative de la structure de la petite enfance en mobilisant des outils, des acteurs et des actions afin de favoriser une pérennisation de la structure

- Utilisation des outils de gestion financière de la structure de la petite enfance en lien avec les professionnels de la comptabilité et de la banque
- Mise en place et optimisation des outils relatifs à la gestion administrative et organisationnelle, selon une démarche soutenant la transition écologique
- Pilotage de l'équilibre financier et organisationnel de la structure de la petite enfance au quotidien

Module 4. Concevoir les projets structurels, éducatifs et pédagogiques de la structure de la petite enfance afin d'en promouvoir l'identité en s'appuyant sur des besoins identifiés sur le territoire et selon une démarche partenariale

- Maîtrise des étapes du projet de création
- Elaboration des projets en intégrant la place des parents et l'identité de la structure
- Mise en œuvre des projets de promotion et de partenariat

La formation est suivie des 3 épreuves de certification attestant des 4 compétences

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Démarche interactive et dans le respect des questionnements des professionnel(le)s
- Apports conceptuels et méthodologiques
- Analyse de situations
- Jeux de rôle
- Remise de supports pédagogiques durant la formation
- Mobilisant une pédagogie active, l'intervenant/formateur se saisira des apports des différents participants, et favorisera les interactions (entre participants, et entre les participants et lui)

MOYENS À DISPOSITION

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS D'ACCÈS

Peuvent s'inscrire à la certification Diriger une structure de la petite enfance

1. Les professionnels justifiant d'un diplôme les habilitant à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants, conformément au décret n°2021-1131 du 31 août 2021, à savoir

- Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine,
- Les professionnels titulaires du diplôme de puériculture
- Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- Les professionnels titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture (justifiant d'une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur, directeur adjoint, responsable technique ou référent technique dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants)
- Les professionnels titulaires du CAFERUIS ou du CAFDES

2.Toute personne justifiant d'une expérience de 3 ans dans des fonctions de directeur, de directeur adjoint, de responsable technique ou de référent technique dans un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants; si l'expérience concernait des fonctions de référent technique uniquement, alors un diplôme d'auxiliaire de puériculture est exigé à la prise de fonction comme directeur.

Precision importante : prenant appui sur ce point, la certification est également ouverte aux professionnels concernés par les postes d'adjoint et de responsable ou référent technique.

En voici la liste complémentaire :

- Sage-femme
- Infirmier·ère diplômé·e d'Etat
- Assistant·e de service social
- Éducateur spécialisé
- Conseiller·ère en économie sociale et familiale
- Psychomotricien·ne
- DESS ou Master II de psychologie
- Instituteur·rice ou Professeur·e des écoles
- Personne justifiant d'1 an d'expérience comme responsable ou référent technique dans un EAJE, et titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture à la prise de fonction comme adjoint

3.Les créateurs et les gestionnaires de micro-crèche remplissant les conditions liées au prérequis à la certification tels que précisés ci-dessous :

Créateurs de futures micro-crèches

- justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
- OU, à défaut, justifier d'une amorce de projet de création de micro-crèche (écriture du projet, plan d'action), et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psychosocio-affectifs, soins au corps)

Gestionnaires de micro-crèches :

- justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
- OU, à défaut, justifier d'une expérience professionnelle préalable (en qualité de gestionnaire de micro-crèche) de 1 an minimum, et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)

Les prérequis seront vérifiés, pour les personnes non habilitées par décret à exercer une fonction de direction en structure d'accueil du jeune enfant*. Les prérequis seront évalués lors d'un entretien oral préalable, réalisé avec le responsable de la certification.

D'une durée de 20mn, l'oral prendra appui sur les éléments écrits apportés. Il sera demandé au candidat de se présenter, et d'argumenter son souhait d'entrer en formation. Les échanges, avec le responsable de la certification, permettront de venir vérifier :

- L'existence d'une expérience professionnelle préalable en qualité de gestionnaire de micro-crèche
- Et/ou l'amorce du projet de création de micro-crèche
- Et/ou la présence de connaissances de base en lien avec le développement et les besoins (psycho-socio-affectifs) de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, et les soins au corps

DÉLAI D'ACCÈS

Les demandes d'inscription débutent en février et se terminent en aout

MODALITÉS D'ÉVALUATION

3 épreuves viendront certifier l'acquisition des compétences, préparée durant la formation

- **Rédaction d'un dossier d'analyse pratique suivie d'un entretien avec un jury d'évaluation (30')** : échanges et questionnements à partir du dossier réflexif rédigé par le candidat, tout au long de la formation, sur la base d'un cas réel ou fictif lié au management en structure d'accueil du jeune enfant
- **Etude de cas écrite et dirigée (2h30)** : à partir d'une situation contextualisée liée aux activités réglementaires et budgétaires de la structure, le candidat devra récapituler les démarches réglementaires et budgétaires à mettre en œuvre
- **Rédaction d'un dossier d'étude technique de montage de projet, relatif à la création ou à l'organisation d'une structure d'accueil du jeune enfant** : le candidat devra rédiger un dossier d'étude technique, sur le projet de son choix (dont la thématique aura été validée au préalable par l'organisme certificateur)

DATES ET LIEUX

La formation est proposée chaque année sur notre site de Lille, 465 rue Courtois. La formation débute en septembre et se déroule sur une durée totale de 21 jours (cf. calendrier sur notre site internet)

PRÉ-REQUIS

Se référer aux modalités d'accès

 CODE
RS6260



DURÉE
21 jours de formation,
soit 147 heures et
participation aux
épreuves de
certification



TARIF / FINANCEMENT

Le tarif de la formation préparant à la certification et des épreuves de certifications est de 2.800 € nets de taxe. La formation est financable par le Compte Personnel de Formation (pour trouver notre offre dans le moteur de recherche, indiquez les mots clés « gestion crèche », puis « formation en présentiel », puis ville de « Lille » et « sans limite »)

CONTACT

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ?

CONTACTEZ-NOUS



 formationcontinue@crfpe.fr

 www.crfpe.fr

 03.20.14.93.06



 CRFPE
465 rue Courtois
59000 LILLE

SIRET : 78370779700024

La certification a été
délivrée au titre des
actions de formation

